

ORBi sur orbite !

Depuis quelques mois déjà, l'Université de Liège a mis en place un répertoire institutionnel, **ORBi**, visant à rassembler le maximum des publications de ses chercheurs. Le but de ce répertoire est double :

- rassembler les références de l'ensemble des publications scientifiques de l'ULg ;
- permettre, dans la mesure du possible, un accès ouvert et libre (Open Access) au texte intégral de ces documents (principalement des articles publiés dans des revues scientifiques).

Petit historique de ce projet de grande envergure !

Jeudi 14 février 2002

Lancement de l'**Initiative de Budapest pour le Libre Accès à la Recherche**¹ (BOAI - *Budapest Open Access Initiative*). Cette initiative vise à accroître au maximum l'accès libre à la littérature scientifique, à savoir « sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités. »²

Mardi 13 février 2007

Les recteurs des universités belges signent la **Déclaration de Berlin** sur le libre accès³ (Open Access, OA) aux *résultats de la recherche publique*. Par cet acte, les universités marquent leur attachement à ce que les résultats de la recherche effectuée par leurs membres puissent bénéficier d'une diffusion et d'un impact aussi larges que possible.

Il ne s'agit pas pour l'Université de Liège d'une simple déclaration de principe. En signant la Déclaration de Berlin, l'ULg va en effet résolument s'engager dans la voie de l'auto-archivage de ses publications. Sur son blog, dans son post⁴ du dimanche 11 février 2007, le Recteur Bernard Rentier liste clairement les raisons pour lesquelles les universités vont signer la Déclaration de Berlin :

- « Afin d'affirmer leur volonté de gérer la communication scientifique (publications et auto-archivage) d'une "autre façon" : plus largement, plus démocratiquement, plus rapidement et plus efficacement. Aujourd'hui, 90 pourcents des journaux qui font appel à la revue par des pairs ont approuvé l'auto-archivage sous une forme ou sous une autre. Dix pourcents de ces journaux sont aujourd'hui en OA.
- Afin d'exprimer leur détermination dans leur combat contre ceux qui, parmi les éditeurs, privilégient le profit à la diffusion du savoir⁵ [...].
- Afin de donner un signal fort aux universitaires et les emmener dans un mouvement de dimension mondiale en faveur de l'OA.
- Afin d'atteindre un consensus entre les universités, les organisations finançantes et les personnalités politiques pour développer des solutions de remplacement et une nouvelle organisation efficace de diffusion de la science.

¹ <http://www.soros.org/openaccess/fr/>

² <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>

³ <http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/berlindeclaration.html>

⁴ <http://recteur.intranet.ulg.ac.be/?p=112>

⁵ Pour une analyse détaillée de la valse échevelée des prix des périodiques, rendez-vous sur <http://www.libraryjournal.com/index.asp?layout=articleEmail&articleID=CA408358>

- Afin de rappeler aux chercheurs les voies de publication en OA.
- Afin de soutenir la création de nouveaux journaux en OA ou le passage en OA des journaux existants.
- Afin de promouvoir les répertoires institutionnels thématiques des publications en OA.
- Afin de soutenir les bibliothécaires dans leurs actions en faveur de l'OA.
- Afin, en Belgique de convaincre les membres des commissions du FNRS et du FWO de reconnaître les publications en OA comme références valides dans les *curricula vitæ* et en outre comme gage de citoyenneté.
- Afin de contribuer utilement à la diffusion du savoir généré par la recherche dans les pays en développement.
- Afin d'apporter aux chercheurs de partout un accès large aux résultats de la recherche publiés dans des journaux auxquels leurs universités ne sont pas abonnées car elles ne peuvent s'abonner à tout, surtout quand les revues les plus prestigieuses font exploser les prix.
- Afin d'apporter au grand public des informations scientifiques contrôlées et sérieuses permettant de contrer au mieux la masse d'informations fantaisistes accessibles aujourd'hui sur la "toile". Les informations rigoureuses doivent pouvoir apparaître rapidement lors de recherches sur des "moteurs" généralistes (Google, Yahoo, Altavista, etc.), mais aussi plus spécifiquement et à coup sûr grâce à des moteurs spécialisés (Directory of Open Access Journals, OAlster, Citebase, Citeseer, Scirus, Scientific Commons, Google Scholar, par exemple). »

Mercredi 23 mai 2007

Sur proposition du Recteur, le **Conseil d'Administration** de l'ULg du 23 mai 2007 décide la création d'une « digithèque » ULg et la mise en place d'une politique institutionnelle de dépôt des publications de l'ULg afin d'en accroître la visibilité, l'accessibilité et l'impact. Le développement du projet est confié au Réseau des Bibliothèques de l'ULg.

Samedi 30 juin 2007

La décision de mise en place d'une politique institutionnelle de dépôt obligatoire est confirmée à l'ensemble de la communauté ULg sur le blog du Recteur Bernard Rentier⁶.

Juin 2008

Démarrage de la « digithèque » **ORBi**⁷. L'acronyme ORBi signifie *Open Repository and Bibliography*. Son sens latin « pour le monde » marque la volonté de l'ULg de mettre davantage encore sa production scientifique à disposition de tous, sans contrainte financière ou technique.

En ce qui concerne l'obligation de dépôt, le CA a décidé de rendre obligatoire :

- l'introduction des références de toutes les publications des membres de l'ULg depuis 2002 ;
- le dépôt de la version électronique intégrale de tous les articles de périodiques publiés par les membres de l'ULg depuis 2002.

L'auteur permettra l'*accès ouvert* au texte intégral des documents (Open Access) chaque fois que les conditions l'y autorisent (notamment en fonction des accords avec les éditeurs commerciaux). Sinon, l'auteur veillera alors à placer le texte intégral du document en *accès restreint* ou en *accès ouvert avec embargo*, ce qui signifie que les utilis-

⁶ <http://recteur.blogs.ulg.ac.be/?p=133>

⁷ <http://orbi.ulg.ac.be>

teurs extérieurs à l'Institution et les étudiants ne pourront y accéder que moyennant une demande de tiré à part à l'auteur à partir d'ORBi.

Ce projet place notre Université dans le peloton de tête mondial en la matière. En effet, actuellement seules 24 universités⁸ dans le monde ont osé faire le pas du dépôt en Open Access de leurs publications.

François Renaville

ORBi : <http://orbi.ulq.ac.be>

Outre les publications scientifiques des membres de la communauté universitaire, on trouvera par ailleurs sur ORBi des informations sur le contenu du répertoire, sur l'historique du projet, sur ses bénéfices et ses enjeux, de nombreuses réponses à des questions d'ordre juridique, une présentation du mouvement de l'Open Access ainsi que des projets ULg en matière d'Open Access.

⁸ <http://www.eprints.org/openaccess/policysignup/>